

N°1204

du 12
FEVRIER
2019



Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

P.6 A la suite des mesures prises
par les Autorités

**Les importations
des tabacs sont en
repli sur les quatre
dernières années**

P.3 **Pour la transformation des matières locales et la réduction du chômage**

Vers de nouvelles politique et stratégie industrielles

**Un atelier résidentiel de 6 jours réunie à Notsé tous les acteurs : ministères (industrie, commerce, mines et énergie, agriculture, enseignement professionnelle, environnement, finances, planification), le secteur privé (Chambre du commerce, AGET et Patronat) et la société civile, notamment des femmes*

P.4 Attendu pour toucher au moins 1 million de personnes
dans leurs capacités productives

**Le MIFA bénéficie de 4,32 milliards
du FIDA, en prêt et en don sur 6 ans**

P.4 Emission d'Obligations assimilables du Trésor
(OAT) du 08 février

**Encore 20 milliards pour
le compte du Trésor public**

P.3 **Projet d'appui à la gouvernance fiscale**
**Une nouvelle solution pour
l'échange des données entre l'OTR,
le SIGFiP, le CFE et l'INSEED**



Photo de famille des participants à l'atelier de Notsé

P.3 **Communiqué de presse FIACAT- ACAT Togo**
**Appel à renouveler
la CNDH «dans les
plus brefs délais»**

AZIMUTS INFOS

Nos données bientôt hébergées au fond des mers ?

Les gigaoctets de données qui transitent chaque seconde sur Internet passent par des centres de données dont les milliers de serveurs consomment autant d'énergie pour fonctionner que pour se refroidir. Dès lors, l'idée de plonger ces installations dans l'eau et de les alimenter grâce aux courants marins n'est peut-être pas si surprenante. Microsoft a tenté l'expérience et obtenu des résultats prometteurs.

L'eau, qui plus est salée, n'est pas le premier élément dans lequel on envisage de plonger des ordinateurs. Et pourtant, c'est exactement ce qu'a fait Microsoft. Le géant de l'informatique a lancé un programme expérimental portant le nom de code projet Natick (nom d'une ville nord-américaine de l'État du Massachusetts) qui consiste à immerger un centre de données (datacenter) dans un conteneur étanche à une dizaine de mètres de profondeur. Les objectifs sont multiples.

Tout d'abord, il s'agit de refroidir efficacement ces installations qui dégagent une énorme quantité de chaleur. Sur terre, le problème du refroidissement des centres de données est un véritable casse-tête. En 2008, Google avait lui aussi envisagé d'installer des serveurs dans l'océan avec, en prime, une récupération de l'énergie des vagues à l'aide d'une barge flottante articulée.

Plongé dans l'eau froide, le conteneur n'a pas besoin d'être climatisé. Microsoft précise que son datacenter n'utilise pas non plus d'eau pour se refroidir, la dissipation se faisant par des échangeurs thermiques. À l'intérieur, le caisson est pressurisé avec de l'azote, lequel transmet la chaleur produite par les circuits électroniques. L'autre avantage mis en avant est la rapidité avec laquelle des centres de données de ce type peuvent être mis en service. Là où il faut compter environ deux ans de travaux pour aménager un datacenter sur la terre ferme, ces conteneurs pourraient être opérationnels sous 90 jours.

Les crevettes font plus de bruit que les disques durs

Pour ce qui est de l'alimentation, l'idée est de recourir à des énergies renouvelables produites, par exemple, par des hydroliennes. Microsoft dit vouloir créer des installations "zéro émission" à partir de matériaux recyclés et, de plus, recyclables une fois en fin de vie. Un datacenter sous-marin pourrait fonctionner pendant environ cinq ans sans maintenance, avant que les serveurs ne doivent être remplacés par des modèles plus performants. La durée de vie totale de l'ensemble serait "au moins" de vingt ans.

Un essai en conditions réelles a été mené durant la période août-novembre 2015. Le conteneur baptisé Leona Philpot (nom d'un personnage du jeu vidéo Halo développé par Microsoft) a passé 105 jours dans l'océan Pacifique par dix mètres de fond, à environ un kilomètre de San Luis Obispo (Californie). Une série de capteurs avaient été installés pour surveiller non seulement la stabilité de l'installation informatique, mais aussi son impact sur l'environnement. Des capteurs acoustiques ont permis de constater que le cliquetis de la queue des crevettes vaquant autour du caisson couvrait le bruit des disques durs et des ventilateurs.

Quant à la chaleur dégagée à proximité immédiate du caisson, l'équipe en charge du projet assure qu'elle est minime. À voir tout de même ce qu'il en sera du bruit et de la dissipation thermique avec un datacenter plus volumineux, car celui-ci ne contenait qu'une seule baie. L'équipe du projet Natick est en train de plancher sur une installation trois fois plus grande qui sera co-développée avec un concepteur de systèmes d'énergie renouvelable issus de la mer. Un nouvel essai aura lieu l'année prochaine, peut-être du côté de la Floride ou en Europe du Nord. Microsoft n'a pour le moment annoncé aucun plan pour un déploiement commercial de ce type d'installation.



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Impression

Groupe de presse L'Union

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
HugueEric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
Guillaume BOGLA

Patrimoine

L'Unesco au secours du Koutammakou affecté par une forte pluviométrie en 2018

Une mission du Fonds d'urgence pour le patrimoine de l'Unesco a séjourné au Togo a eu lieu du 19 au 24 octobre 2018. La mission vient de décider d'apporter son aide pour la réhabilitation du patrimoine mondial de Koutammakou, dans le pays des Batammariba. Des pluies diluviennes survenues en août 2018 dans le nord-est du Togo, ont occasionné des dégâts occasionnés sur les Takienta, maisons à tour en terre à deux étages se distinguant comme étant l'une des structures architecturales les plus rares au monde.

Après les visites de la Mission des villages de Bassamba, Warengo, Pimini et Nadoba, et des consultations avec les communautés locales des Batammariba, le préfet de la Kéran, elle a fait le constat de l'effondrement partiel ou com-



plet de plusieurs Takienta, la perte de vivres et de bétail, et la dégradation de terres cultivables.

Le patrimoine culturel immatériel des communautés locales a également été fortement affecté, des Takienta abritant des autels en l'honneur des ancêtres des Batammariba ayant été endommagés.

Construites par les Batammariba ou "ceux qui façonnent la terre", les

Takienta, avec leur toit de chaume conique et leur toiture plate, sont un trait marquant du paysage du nord-est du Koutammakou, bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial depuis 2004.

Ces Takienta, qui font partie d'un paysage vivant évolutif, sont d'une grande importance pour les Batammariba dont elles symbolisent l'âme. Elles servent de temples pour les dieux et les ancêtres

et sont au centre de plusieurs cérémonies funéraires ou d'initiation.

Des maçons et artisans locaux ont été engagés dans le cadre d'un effort communautaire pour restaurer les "maisons mères" des villages de Koutougou, Nadoba et Warengo à la suite des recommandations pour des mesures urgentes formulées par la mission de l'UNESCO, dans l'espoir de pouvoir organiser les cérémonies d'initiation à temps.

Des recommandations additionnelles ont été formulées, dont l'élaboration d'un plan d'intervention d'urgence pour un inventaire et une carte permettant de localiser les Takienta, ou encore l'installation d'un système d'alerte précoce en collaboration avec les services nationaux de la météorologie.

Musique/IFT

Segun Ola en scène ce vendredi soir

Segun Ola est un artiste pluridisciplinaire ! Natif de Lagos au Nigeria, et résident à Cotonou au Bénin, il s'est initié depuis son adolescence à différentes formes d'expression artistique, au contact d'artistes de renom dont il a puisé l'énergie et desquels il a retiré des enseignements dans la musique, le cinéma et l'art dramatique. Dix ans après "Alawodudu" (Africain,

n'oublie pas d'où tu viens), son premier album live lancé en 2006, l'artiste musicien et chanteur Segun Ola a sorti en 2016 son second album, "Life School".

Life School est la somme de dix ans de carrière musicale, dix années de recherche, de rencontre, d'apprentissage, de concerts, de festivals. C'est le fruit des expériences acquises pendant ce



temps par l'auteur, Segun OLA, un ancien enfant de la rue devenu artiste confirmé aux multiples fa-

cettes. Un concentré explosif d'afrobeat à découvrir sur la grande scène de l'Institut Français du Togo !

Cette communication est de l'Institut Français du Togo à Lomé.

15 FÉVR. / 20H00 | SCÈNE DE L'IFT | ENTRÉE : 2.000 FCFA 3.000 FCFA | PRÉVENTE 1.500 FCFA - LOMÉ

Nécrologie

Tomi Ungerer, dessinateur et auteur des "Trois Brigands", est mort

Le dessinateur, auteur et illustrateur français Tomi Ungerer, est mort à l'âge de 87 ans dans la nuit du vendredi 8 au samedi 9 février en Irlande.

Tomi Ungerer était notamment connu en tant qu'auteur des "Trois Brigands", célèbre album jeunesse sorti en 1961.

C'est en 1957 qu'il sortira ses premiers titres, après un voyage à New York, où il était parti en 1956, afin de trouver du travail. Le succès fut immédiat : Ursula Nordstrom des éditions Harper & Row le suivra dans sa carrière, et l'accompagnera dans la parution de 90 ouvrages jeunesse,

en l'espace d'une dizaine d'années.

Or, si on le connaît en France pour ses activités d'auteur jeunesse, Ungerer fut également satiriste et dessinateur de presse : aux États-Unis, il fit également carrière de par ses affiches contre la guerre du Viêt Nam. S'il a quitté l'Europe pour la première fois en 1956, avec 60 \$ en poche selon la légende, il la quittera pour de bon en 1957, alors que ses premiers dessins ont su conquérir le public américain.

Il collabora également à la revue de poésie Yugen, éditée entre 1958 et 1962 par LeRoi Jones et Hetti Cohen, à deux reprises. La conser-

vatrice du musée Tomi Ungere Center International de l'illustration nous avait fait parvenir un texte-hommage, après la redécouverte d'un dessin d'Ungerer, illustrant le poème Slice of Life.

Il faut traumatiser les enfants

En avril dernier, et fort de ses 86 ans, il était venu présenter son dernier ouvrage, Ni ou ni non. Un livre qui répondait à une centaine de questions que ses posent les enfants, entre poésie et philosophie, avec une désamante morale douce amère. "Il faut traumatiser les enfants, sinon ils deviendront tous experts-comptables?", avait-il alors lancé avec un



sourire complice.

En novembre 2007, un musée avait ouvert à Strasbourg, consacré à la préservation de ses collections : de nombreux dons qu'il avait effectués, contenant quelque 11?000 dessins originaux, mais également 6500 jeux et jouets qui lui ont appartenu.

Etranger

Les Etats-Unis ouvrent l'accès aux livres adaptés pour les déficients visuels

L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) a annoncé, vendredi 8 février, la ratification du Traité de Marrakech par les Etats-Unis, rendant accessible la plus importante collection de documents en anglais dans les formats adaptés pour les aveugles et malvoyants.

Les Etats-Unis ont ratifié, vendredi 8 février, le Traité de Marrakech de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle

(OMPI) qui vise à favoriser la production et la diffusion internationale de documents en formats adaptés pour les personnes aveugles, malvoyantes ou ayant des difficultés de lecture des textes imprimés.

Le traité a été adopté à Marrakech le 27 juin 2013 et est entré en vigueur le 30 septembre 2016. Il établit une série de limitations et d'exceptions relatives au droit d'auteur qui encouragent la pro-

duction d'œuvres dans des formats adaptés (braille, lecture audio, format en grands caractères, etc.) par des organismes appelés "entités autorisées".

Le texte favorise également l'échange transfrontalier de ces œuvres, par le biais notamment du Consortium pour des livres accessibles (ABC). Créé en 2014 pour accompagner la mise en pratique du traité, l'organisme détient un catalogue de quelque

32000 titres en formats adaptés, disponibles en 76 langues. Celui-ci devrait augmenter de 50000 nouvelles références après l'entrée en vigueur du traité aux Etats-Unis dans trois mois.

Selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), 253 millions de personnes dans le monde présentent une déficience visuelle, parmi lesquelles 36 millions sont aveugles.

Livres Hebdo.

Pour la transformation des matières locales et la réduction du chômage Vers de nouvelles politique et stratégie industrielles

***Un atelier résidentiel de 6 jours réunie à Notsé tous les acteurs : ministères (industrie, commerce, mines et énergie, agriculture, enseignement professionnelle, environnement, finances, planification), le secteur privé (Chambre du commerce, AGET et Patronat) et la société civile, notamment des femmes**

Late Pater

Face à un secteur industriel peu développé, très faible, moins compétitif, et qui génère peu d'emplois, l'autorité publique s'est résolue à le doter d'une Politique et d'une stratégie en vue d'un pilotage plus efficace ; et dont la mise en œuvre pourra contribuer à relever des défis, notamment la transformation des matières premières locales, la réduction sensible du chômage et l'amélioration du bien-être social. La démarche fait l'objet, depuis hier lundi, d'un atelier de six (6) jours à Notsé (95 km au nord de Lomé). Au ministère de l'Economie et des finances, on rappelle qu'en 2013, une ébauche d'une politique industrielle a été élaborée avec l'implication des principaux acteurs. Cette politique n'a pas fait l'objet d'adoption par le gouvernement. Et qu'à ce jour, bien des informations qui y sont contenues sont dépassées, inexactes ou à revoir.

Il s'agira, à Notsé, d'un atelier résidentiel qui permettra d'identifier



Entre Lomé et Ouagadougou, le trajet pour les camionneurs se fait en trois jours contre six par le passé

unies pour le développement industriel au Togo.

Arrive ensuite l'étape de la validation – dont le cadre reste à déterminer –, prévue pour se dérouler en deux (2) phases. La première consiste à envoyer le document élaboré au cours de l'atelier de Notsé à tous les acteurs concernés par le développement industriel. Environ cent cinquante (150) personnes venus d'horizon

L'objectif général visé par l'élaboration de la politique et la stratégie industrielle est d'améliorer la contribution du secteur industriel à la croissance économique et à la création d'emplois. Spécifiquement, l'autorité cherche, notamment à : assurer le pilotage optimal du département chargé de l'industrie ; promouvoir la qualité des produits industriels en vue de leur compétitivité ; promouvoir le développement industriel et l'agro-business. Il est attendu, à terme, que les produits industriels soient conformes aux normes de qualité et soient compétitifs ; que l'amélioration des conditions d'installation des unités de transformation industrielle soit effective, ainsi que la densification des tissus industriels ; que les parcs industriels existent ; et que l'agro-business soit promu.



Photo de famille des participants

quelques experts des départements ministériels concernés (industrie, commerce, mines et énergie, agriculture, enseignement professionnelle, environnement, finances, planification), quelques acteurs du secteur privé (Chambre du commerce, AGET et Patronat) et certains acteurs de la société civile, notamment des femmes. Ce groupe restreint (une quinzaine de personnes) – visé par le ministre du Commerce, des transports, de l'industrie, du développement du secteur privé et de la promotion de la consommation locale – est chargé de reprendre le document préalablement élaboré, de l'améliorer en tenant compte de la vision du gouvernement inscrite dans le Plan national de développement (PND) et d'actualiser les données statistiques sur le secteur, pendant une semaine de six (6) jours de travail. Ce travail se fera avec l'appui technique du bureau de l'ONUDI (Organisation des Nations

divers seront sollicitées pour apporter leur contribution sur le travail effectué par le groupe restreint. «L'accent sera mis sur les populations de l'intérieur dans le souci d'aboutir à un développement industriel inclusif et déconcentré», pointent les organisateurs. Après une période moratoire de deux semaines pour la lecture et l'appropriation de la politique par les acteurs, la deuxième phase consistera à les réunir au cours d'un atelier de validation du document pour une session de partage et d'échanges en vue de permettre à l'ensemble des participants d'avoir une compréhension commune de la politique et des actions à mettre en œuvre pour sa réussite. La durée de cet atelier est de deux jours. Le document de politique amélioré sera adressé au gouvernement. Puis soumis au Conseil des ministres pour adoption, une fois la forme juridique et autres améliorations apportées.

Projet d'appui à la gouvernance fiscale

Une nouvelle solution pour l'échange des données entre l'OTR, le SIGFiP, le CFE et l'INSEED

L'avis à manifestation d'intérêt est lancé ce 11 février et sera clôturé le 28 février 2019 à 10h 00 (heure locale). Par ce canal, l'Office togolais des recettes (OTR), agissant en qualité d'organe d'exécution du Projet d'appui à la gouvernance fiscale (PAGFI), invite les cabinets, qui peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification, à présenter leurs candidatures en vue de réaliser les développements spécifiques pour l'échange des données entre l'Office togolais des recettes, le Système intégré de gestion des finances publiques (SIGFiP), le Centre de formalités des entreprises (CFE) et l'Institut national des statistiques économiques et des études démographiques (INSEED).

Les services prévus comprennent (i) le développement, le test et

Communiqué de presse FIACAT- ACAT Togo

Appel à renouveler la CNDH «dans les plus brefs délais»

C'est le récurrent problème d'application effective des textes pourtant promulgués. La FIACAT et l'ACAT Togo le rappellent bien dans un communiqué de presse daté du 11 février 2019 et qui appelle le Gouvernement togolais et l'Assemblée nationale à nommer les neuf nouveaux membres de la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) afin de rendre effectif la mise en place du Mécanisme national de prévention de la torture. «Le 10 avril 2018, l'Assemblée nationale togolaise a adopté la loi organique relative à l'organisation, à la composition et au fonctionnement de la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) pour qu'elle puisse devenir le Mécanisme national de prévention de la torture (MNP). Cette loi prévoit que la nouvelle Commission devait être mise en place **au plus tard six mois après son entrée en vigueur** ; la loi a été promulguée le 20 juin 2018 par le Président de la République. Conformément aux principes de Paris prévoyant que cette institution doit exercer ses fonctions en toute indépendance, ses 9 membres doivent être élus par l'Assemblée nationale, après appel à candidature, puis être nommés par décret en Conseil des ministres. Or, plus de six mois après la promulgation de cette loi, les neufs nouveaux membres de la Commission **n'ont toujours pas été élus ni nommés** et la CNDH continue de ne mener que ses activités ordinaires et n'exerce pas ses fonctions de

MNP», indique le texte.

Et d'ajouter que, en vertu du Protocole facultatif à la Convention contre la torture auquel le Togo est devenu partie en 2010, l'Etat a l'obligation de mettre en place un Mécanisme national de prévention effectif qui a pour mandat d'examiner, en toute indépendance, la situation des personnes privées de liberté afin de prévenir les actes de torture et de mauvais traitements. Ce mécanisme doit ainsi pouvoir

les ressources et moyens nécessaires pour jouer, de manière indépendante et effective, le rôle de Mécanisme national de prévention», conclut le communiqué de presse.

Au ministère des droits de l'homme, on veut rassurer que le processus en cours va aboutir. A rappeler que, après un premier délai qui a expiré sans trop d'engouement, le président de l'Assemblée nationale a été obligé de



Christian Trimua, Ministre des Droits de l'Homme et chargé des relations avec les Institutions de la République

visiter tous les lieux privatifs de liberté de façon inopinée, s'entretenir en privé avec les détenus de son choix et adresser des recommandations aux autorités. «La FIACAT et l'ACAT Togo invitent donc le Gouvernement et l'Assemblée nationale du Togo à élire et nommer, dans les plus brefs délais, les neufs membres de la Commission nationale des droits de l'homme en portant une attention particulière aux compétences et connaissances professionnelles requises ; garantir à la CNDH

proroger le délai de dépôt des candidatures jusqu'au vendredi 16 novembre 2018 à 16 heures 30 minutes au plus tard. Presque trois mois déjà sans un nouveau pas dans le renouvellement des membres de la Commission nationale des droits de l'homme. Avec la nouvelle loi, tous les membres sont désormais permanents pour un mandat de deux ans renouvelable deux fois (contre quatre ans renouvelable une fois dans l'ancienne loi organique). La Commission est composée de neuf membres dont, au moins, trois femmes ayant des compétences pratiques avérées dans au moins l'un des domaines suivants : droit et justice, sciences humaines, santé, défense des droits de l'homme, protection de l'environnement. La réduction du nombre des membres de la CNDH, de 17 à 9, est justifiée par le fait que tous les membres sont permanents et travaillent à plein temps pour la Commission. Après leur nomination, les futurs neuf membres devront se réunir pour composer le bureau de la Commission. Les postes de vice-président et de trésorier ne sont plus prévus dans le bureau exécutif ; le rapporteur général jouant d'office le rôle de vice-président. Comportant au moins une femme, le bureau exécutif de la CNDH est composé d'un président, d'un rapporteur général et d'un rapporteur général adjoint. Les six membres restants seront répartis dans les deux sous-commissions créées, notamment la sous-commission «protection et promotion des droits de l'homme» et la sous-commission «prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants».

Implémentation du Projet d'appui à la réforme des collèges

La France, impliquée, fait le bilan du PAREC

Jean AFOLABI

Dans un contexte de ressources limitées, le ministère en charge de l'Éducation au Togo a initié le Projet d'appui à la réforme des collèges (PAREC). Financé par une subvention de l'Agence française de développement (AFD) à hauteur de 8 millions d'euros (5,240 milliards de francs Cfa), celui-ci a permis de déployer un programme d'amélioration de l'accès à l'école, de la qualité de l'enseignement et de l'équité filles-garçons au collège dans deux régions peuplées du Togo : les régions Maritime et des Plateaux. L'AFD, à travers les autorités officielles françaises, refait ici le parcours du projet au bénéfice du Togo.

Le PAREC en chiffres

Entre 2014 et 2018, pas moins de 160 salles de classes ont ainsi été construites dans des collèges de zone semi-rurale, qui ont été également équipés de latrines et de points d'eau, de mobilier et de matériel pédagogique (plus de 40.000 manuels scolaires distribués) : autant d'améliorations dont les élèves sont les premiers bénéficiaires, affirme le partenaire français. Ambitionnant d'agir sur toutes les dimensions de la qualité de l'enseignement, le projet PAREC a également permis de former plus de 3.000 enseignants de français et de S.V.T. (Science de la vie et de la terre) au niveau national, ainsi que la totalité des directeurs d'établissement du pays, et d'entamer l'allègement des programmes scolaires.

Grâce aux activités de mobilisation sociale menées par les ONG Aide et Action et Plan International Togo auprès des 300 communautés des collèges publics des deux régions (Maritime et des Plateaux), celles-ci ont désormais les moyens de s'impliquer davantage dans la gouvernance de l'établissement de leurs enfants. Le PAREC a enfin mis l'accent sur l'importance de la scolarisation des filles, encore trop nombreuses à devoir quitter le collège avant l'heure en raison d'une grossesse précoce non désirée ou de la charge des tâches ménagères : parents, enseignants et élèves ont été sensibilisés à la promotion de l'éducation des jeunes filles et à la lutte contre les violences basées sur le genre.

Le PAREC s'inscrit dans les orientations du Plan Sectoriel de l'Éducation et dans la continuité des actions déjà financées par l'AFD depuis 2002, notamment dans le cadre du Projet d'Appui à la Scolarisation au Nord Togo et du Projet Education Pour Tous au Togo (EPTT). Il couvre la période 2014-2016, et vise les objectifs généraux suivants : i) consolider le dévelop-



pement des Ecoles Normales chargées de la formation des instituteurs ; ii) réformer les collèges pour un accès plus équitable et une meilleure qualité de l'enseignement. Il est structuré en quatre composantes :

Composante 1 : Renforcer la formation initiale des instituteurs dans les ENI (Ecoles normales des instituteurs). Au niveau de l'enseignement primaire, le Projet est attendu pour renforcer la formation initiale des instituteurs, à travers deux volets, en consolidant le développement des six écoles normales d'Instituteurs (ENI) créées au cours de la période 2012-2014. Elle est faite de deux (2) volets. **Volet 1 : renforcer le pilotage et la gestion des ENI** (Elaboration des procédures de gestion des ENI, Formation des équipes de direction des ENI à la gestion et au projet pédagogique, Mise en place d'une structure de coordination des ENI au niveau central). **Volet 2 : Améliorer la qualité de la formation initiale des élèves maîtres dans les ENI.** (Organisation d'un réseau de 150 écoles associées aux ENI ; Appui à la structuration des centres de ressources pédagogiques des ENI ; Développement d'outils didactiques de l'enseignement primaire ; Renforcement des pratiques pédagogiques actives dans le cadre de formation continue des professeurs d'ENI, des personnels d'encadrement de terrain...

Composante 2 : Réformer les Collèges. Les activités de cette composante, structurées en trois volets, contribueront aux objectifs suivants du MEPS. Cette composante est faite de trois (3) volets. **Volet 1 : Accroître l'accès au collège dans les zones rurales en mobilisant les communautés.** Augmenter les capacités d'accueils dans les deux régions prioritaires Maritime et Plateaux, construction de 30 collèges de proximité en approche communautaire, Promouvoir l'équité, et la mobilisation sociale pour la scolarisation des filles au collège. **Volet 2 : Améliorer la qualité de l'enseignement dans les collèges.** Recruter et former des enseignants : niveau profil professeurs : i) Doter les collèges de supports didactiques adaptés aux programmes des CEG ; ii) Orga-

niser la formation continue des professeurs de collèges non qualifiés ; iii) Renforcer l'encadrement pédagogique des collèges dans les 6 régions du pays. **Volet 3 : Promouvoir une réforme de la gouvernance des collèges.** i) Planifier et affecter les ressources pour le fonctionnement des établissements ; ii) Améliorer la gouvernance des établissements par la révision des textes, les projets d'établissement, les tableaux de bord... iii) Conduire une étude d'impact de la réforme sur les performances des collèges.

Composante 3 : Assistance technique et gestion du Projet. Cette composante vise à renforcer les compétences du MEPS dans les fonctions de conception, planification, programmation, pilotage et suivi. Elle financera des services de spécialistes résidents et de courte durée, une partie du personnel, de l'équipement et du fonctionnement de l'Unité de Coordination des Projets, commune au PAREC et au PERI 2, ainsi que les audits périodiques externes des comptes et de la passation des marchés du PAREC.

Composante 4 : Divers et imprévus. Cette composante qui est strictement budgétaire est constituée par une provision pour couvrir les imprévus physiques et financiers du Projet.

Attendu pour toucher au moins 1 million de personnes dans leurs capacités productives

Le MIFA bénéficie de 4,32 milliards du FIDA, en prêt et en don sur 6 ans

Jean AFOLABI

Moins de huit (8) mois après son lancement, la mise en œuvre du Mécanisme incitatif de financement agricole fondé sur le partage des risques (MIFA) est entrée dans sa phase active avec la signature de convention, le 7 février dernier à Lomé, de 6.600.000 euros, environ 4,32 milliards de francs Cfa, du Fonds international de développement agricole (FIDA), dont 2,16 milliards de francs CFAs sous forme de prêt et le reste sous forme de don. Le MIFA, précisait ainsi le ministre Sani Yaya de l'Economie et des finances, est une approche holistique liant rationnellement deux chaînes de valeurs qui se parlaient très peu jusqu'alors. «En six mois de mise en œuvre, ce mécanisme a touché environ 12.000 producteurs par la mobilisation de 1,1 milliard de francs CFA de financement auprès de trois institutions partenaires de la place. Près de 5.000 producteurs ont bénéficié d'une couverture d'assurance et 15 000 emplois directs et indirects ont été créés et consolidés», a-t-il souligné. Il est attendu qu'au moins un million de personnes auront bénéficié de renforcement de capacités productives d'accès majeur à des services financiers et financiers avec la mise en œuvre effective du Mécanisme.

Financièrement, l'exécution du MIFA est estimé à terme à 35 millions de dollars, soit environ 20 milliards de francs. L'Etat y contribuera avec 2,2 milliards de francs, les bénéficiaires à hauteur de 1 milliard de francs et le secteur privé avec une contribution estimée à 3,6 milliards de francs. L'objectif du projet est d'offrir aux acteurs des



Echange de documents entre Sani Yaya, Ministre de l'Economie et des Finances et Martin Lisandro, Directeur Afrique de l'Ouest et Centrale du FIDA

chaînes de valeur agro-pastorales organisées et performantes un accès durable aux marchés et à des services financiers et non financiers adaptés. Pour y parvenir, trois composantes seront mises en œuvre sur six ans, à savoir de 2019 à 2024.

Il s'agit de : la composante 1 «Appui au développement des chaînes de valeurs agropastorales», d'un coût de 7,76 milliards de francs, et qui portera sur l'appui technique au développement des chaînes de valeurs agro-pastorales ; la composante 2 «Appui au développement des produits et services financiers», d'un coût de 8,79 milliards de francs, visera à améliorer l'accès des petits producteurs organisés et des autres acteurs des chaînes de valeurs agro-pastorales à des services financiers adaptés ; et la composante 3 «Appui institutionnel au MIFA, Coordination et gestion du ProMIFA» évaluée à 3,69 milliards de francs, apportera un appui institutionnel au MIFA

afin qu'il soit pleinement opérationnel et performant. Cette composante assurera la coordination, la gestion, le suivi-évaluation et le transfert des savoirs à travers l'Unité de coordination et de gestion du ProMIFA établie en marge des opérations courantes du MIFA.

Les résultats attendus sont, entre autres : la formation-accompagnement de 160.000 membres des coopératives ; le financement d'environ 100.000 acteurs de la chaîne de la valeur agricole ; la création, la consolidation d'environ 40.000 emplois directs en milieu rural dont 10.000 auto-emplois.

Précision officielle : le ProMIFA interviendra dans toutes les régions du pays sur les filières riz, maraîchage, aviculture et maïs tout en restant ouvert à d'autres cultures dont le sésame et le manioc. Il est rappelé que depuis la mise en place du partenariat entre le Togo et le FIDA, les fonds mobilisés s'élèvent à environ 21,75 milliards de francs.

Emission d'Obligations assimilables du Trésor (OAT) du 08 février

Encore 20 milliards pour le compte du Trésor public

Après 13,6 milliards le 11 janvier et 22 milliards le 25 du même mois, le Trésor public vient de rafler 20 milliards sur le marché financier régional à l'issue d'une émission d'Obligations assimilables du Trésor (OAT), qui bouclait le vendredi 8 février, pour une période de 36 mois, et qui misait sur un montant de 20 milliards, à l'instar des deux premières opérations. En fait, le montant mis en adjudication par le Togo a été couvert à 139,23%. Qui équivaut à 27,847 milliards.

Le remboursement de ces obligations se fera le premier jour ouvrable suivant la date d'échéance (remboursement In Fine). Le paiement des intérêts se

fera annuellement à un taux d'intérêt de 6,25% l'an dès la première année. Le prix moyen pondéré et le prix marginal sont ressortis respectivement à 9656,2884 FCFA et 9550,0000 FCFA. Le rendement moyen pondéré s'est situé à 7,57%. Au total trente-quatre (34) soumissions ont été enregistrées.

Selon le calendrier provisoire des émissions de titres publics par adjudication au titre de l'année 2019 rendu public, le Trésor du Togo envisage de lever 390 milliards au cours de l'année sur le marché financier de l'Union monétaire ouest africaine (Umoa), dont 95 milliards ce premier trimestre, en une émission de Bons et quatre d'Obligations.

Pour l'ensemble de l'Union (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo), ces chiffres sont de 2 778 milliards (1 227 milliards en BAT et 1 551 milliards en OAT), dont 932 milliards pour le premier trimestre (556 milliards en Bons et 376 en Obligations).

Suivant les résultats des émissions de Bons assimilables de Trésor (BAT) et d'Obligations assimilables de Trésor (OAT), opérées par adjudication au titre de l'année 2018 sur le marché financier régional de l'Union monétaire ouest africaine (Umoa), le Trésor public du Togo s'est enrichi de 313,589 milliards, au terme de sept (7) émissions de Bons et dix (10)



Ekpaio Adjabo, Directeur général du Trésor public

d'Obligations. Sur un total de 2 405,720 milliards réalisés par l'ensemble des huit (8) pays – Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo – de l'Union économique et monétaire de l'Afrique de l'ouest (Uemoa).

FOOTBALL/CHAMPIONNAT D1

La violence revient au galop!

La 16e journée du championnat national de football de première disputé dimanche a connu un pic de violence avec des blessés à Kabou et à Dapaong.

Hervé A.

À Kabou, le match entre le leader Gbikinti de Bassar et Gomido de Kpalimé n'est pas allée à son terme pour cause de violence. Un but refusé par l'arbitre assistante pour une position irrégulière a fait sortir leurs supporters locaux de leur réserve. S'en est suivi envahissement de la pelouse et la chasse aux officiels. L'un des arbitres assistants n'a eu la vie sauve qu'en escaladant la clôture pour se réfugier dans une maison environnante avant d'en être évacuée.

A Dapaong, c'est également les officiels qui ont été visés.

Lundi, le Comité Exécutif de la Fédération Togolaise de Football a fermement condamné ces violences gratuites qui mettent à mal l'esprit sportif avant de Il présenter sa compassion aux blessés et leur souhaite un prompt établissement au terme du suivi médical dont ils sont actuellement objet.



Le Comité Exécutif de la Fédération Togolaise de Football, rappelle en outre, à tous les acteurs, que le fair-play doit prédominer avant, pendant et après les mat-

ches de football et qu'en aucun cas rien ne peut justifier les incidents enregistrés.

De son côté, l'Association Nationale des Arbitres du Football du

Togo (ANAFOT) a, demandé dans un communiqué à ses membres de ne répondre aux désignations pour les matches du weekend prochain.

Aleksander Ceferin, plus fort que son image

Aleksander Ceferin peut sourire de ses belles dents. Comme prévu et déjà écrit, le Slovène a été réélu jeudi 7 février à Rome pour un nouveau mandat de 4 ans, le deuxième consécutif, à la présidence de l'UEFA.

Débarassé avant même l'ouverture du congrès du moindre opposant, l'ancien avocat en droit criminel et commercial, âgé de 51 ans, a vécu une journée tranquille. L'organisation européenne a plié l'affaire à l'ancienne, sans même inviter les présents à s'exprimer par un vote. Aleksander Ceferin, septième président depuis la création de l'UEFA (mais le premier issu d'Europe de l'est), a été reconduit par acclamation.

Discret mais habile, le Slovène s'installe au sommet du football européen avec une autorité renforcée. Certes, il ne possède ni le charisme ni le passé de son prédécesseur, le Français Michel Platini. Mais Aleksander Ceferin a prouvé depuis sa première élection, en septembre 2016, qu'il savait manœuvrer sa barque dans les eaux piégeuses du football international.

En moins de trois ans, il a réussi à faire avancer le dossier du fair-play financier, imposer l'assistance à l'arbitrage vidéo (VAR) dans les rencontres des Coupes d'Europe, et pousser à la création à partir de la saison 2021-2022 d'une troisième compétition européenne, en plus de la Ligue des Champions et de la Ligue Europa. Elle sera ouverte à 32 équipes et destinée aux "petits" pays.

340 entraîneurs accusés de délits sexuels

Nouveau scandale d'abus sexuels dans le sport. Cette fois, il touche le Canada. Une enquête menée par les chaînes de télévision CBC News et CBC Sports, à laquelle Radio-Canada Sports a contribué, révèle des chiffres très inquiétants de jeunes athlètes victimes de délits sexuels.

Au cours des 20 dernières années (1998-2018), la période couverte par cette enquête, 340 entraîneurs du sport amateur au Canada ont été accusés d'un délit sexuel. Au total, 222 de ces accusations ont donné lieu à des condamnations pour des gestes envers 603 victimes mineures. En date du 25 janvier 2019, l'enquête relève que 34 dossiers additionnels sont toujours devant les tribunaux.

Les 340 accusations vont de l'agression sexuelle à l'exploitation sexuelle, en passant par le leurre d'enfants et la fabrication ou la possession de matériel pornographique juvénile. Dans les 10 premières années, 118 accusations ont été déposées pour 88 condamnations. Dans la dernière décennie, ces chiffres ont presque doublé, avec 238 entraîneurs accusés et 145 reconnus coupables.

Selon CBC, le phénomène touche tous les sports. Mais le hockey, deuxième sport au Canada en nombre de pratiquants, arrive en tête avec 86 accusés, dont 59 ont été reconnus coupables. Le football arrive au 2ème rang avec 40 personnes accusées, dont 27 condamnées.

Les causes exactes du décès de Sala dévoilées

Remonté de l'épave de l'avion qui le transportait, et identifié la semaine passée, le corps d'Emiliano Sala a été autopsié par les autorités britanniques. Les causes exactes du décès de l'attaquant argentin sont désormais connues.

Si l'on savait depuis la semaine dernière que le corps repêché le 7 février par les autorités britanniques était celui d'Emiliano Sala, il restait encore à connaître les causes exactes du décès de l'attaquant argentin.

Après autopsie, les enquêteurs ont expliqué lundi que l'ex-Nantais a succombé à des blessures à la tête et au tronc. Le médecin légiste en charge du dossier a également indiqué que l'Argentin a été formellement identifié grâce à ses empreintes digitales.

Tandis que la famille du pilote David Ibbotson se démène encore pour retrouver le corps de ce dernier, les autorités ont aussi expliqué que l'enquête sur les circonstances du drame, menée par le Bureau d'investigation sur les accidents aériens (AAIB), devrait prendre entre six et douze mois.

Disparu le 21 janvier dernier au-dessus de la Manche, l'avion transportant Sala et Ibbotson avait été retrouvé le 3 février grâce à des recherches privées. Il n'a pu être remonté à ce jour.

CAN U20

Le Sénégal joue l'Afrique du sud en demi-finale, mercredi

Vainqueur 1-0 du Ghana samedi dans la "finale" du groupe B de la CAN des moins de 20 ans, le Mali a validé son billet pour les demi-finales de la compétition et pour le Mondial U20. De son côté, le Sénégal a enchaîné en punissant le Burkina Faso 5-1.

Contraints de battre le Ghana pour se qualifier pour les demi-finales de la CAN des moins de 20 ans et pour le Mondial U20, les Aiglons ont remporté leur "finale" 1-0 samedi à Niamey.

Le héros du jour se nomme Hadji Dramé qui a inscrit le but de la qualification à la 53e minute. Grâce à ce succès, le Mali termine 2e de la poule B derrière le Sénégal et avec 3 points d'avance sur sa victime du jour pour qui l'aventure s'arrête ici.

De son côté, le Sénégal a d'ailleurs confirmé qu'il a vraiment survolé ce groupe. Déjà qualifiés et assurés de terminer premiers, les Lionceaux ont joué le jeu à fond et cartonné le Burkina Faso, déjà éliminé, 5-1. Fessal Tapsoba

(33e) a pourtant égalisé pour les Etalons U20 en répondant à l'ouverture du score signée Amadou Ndiaye (8e), mais derrière les Sénégalais ont enclenché le rouleau compresseur. Samba Diallo (35e) et Amadou Ndiaye (42e), auteur d'un doublé, ont fait le break avant la pause. Puis Youssouph Mamadou Badji (50e) et Ousseynou Niang (90e+1) ont encore corsé l'addition durant le second acte.

3 matchs, 3 victoires, 9 buts marqués, 1 seul encaissé : le

Sénégal aura vraiment fait très fort durant cette phase de groupes avant de défier l'Afrique du Sud en demies. Une victoire et les Lionceaux disputeront une 3e finale de rang dans cette catégorie d'âge (ils ont perdu les deux dernières). De son côté, le Mali se frottera au Nigeria, septuple vainqueur de la compétition.

Mercredi, au stade de Niamey, on suivra successivement les demi-finales Sénégal vs Afrique du Sud et Nigeria vs Mali.

LDC

Ismaily exclu puis réintégré !

Dans un premier temps exclu de l'édition 2018/19 de la Ligue des champions africaine suite aux jets de projectiles de ses supporters qui ont entraîné l'arrêt du match face au Club Africain (1-2), Ismaily a été réintégré ce dimanche sur décision du jury d'appel de la CAF.

Voilà une décision pour le moins inattendue : après avoir exclu Ismaily de la Ligue des champions africaine le 23 janvier, la Confédération africaine de football (CAF) a annoncé ce dimanche que le club égyptien a été réintégré suite à son appel !

Ismaily avait été sanctionné suite aux jets de projectiles de ses supporters qui ont empêché le match face au Club Africain (1-2)



d'aller à son terme. Mais ce dimanche, la CAF a indiqué qu'à la lecture du règlement, le critère pour sanctionner une équipe n'est pas l'arrêt du match en soit mais "l'invasion du terrain ou une agression contre l'équipe

visiteuse". Or, ces deux types d'infractions n'ont pas été constatés ce jour-là. Par conséquent, le jury d'appel a prononcé la réintégration d'Ismaily dans le groupe C (Constantine, TP Mazembe, Club Africain).

Cette décision aura forcément un impact au niveau de l'organisation puisque le match Ismaily-Constantine avait été annulé lors de la précédente journée le 1er février et il faudra le rattraper. Par ailleurs, la 4e journée est au programme mardi et on voit mal le club égyptien se préparer en moins de 48h afin de se rendre en Algérie pour défier Constantine, ce qui devrait donner lieu à un deuxième match en retard à rattraper...

Cette décision chamboule aussi un peu le classement : aux portes de la qualification, Constantine et le TP Mazembe voit devoir livrer une lutte plus acharnée que prévu. De son côté, le Club Africain récupère 3 points qui lui permettent de reprendre espoir.

A la suite des mesures prises par les Autorités

Les importations des tabacs sont en repli sur les quatre dernières années

Late Pater

En 2017 les importations de biens, optique balance des paiements, se sont chiffrées à 965.268 millions de francs Cfa, en régression de 18,6% par rapport aux 1.185.909 millions affichés en 2016, selon le document de la balance des paiements et position extérieure globale du Togo. Les importations de biens représentent 35,2% du PIB nominal en 2017, contre 45,4% un an plus tôt. Les achats de biens extérieurs classés en commerce spécial se sont chiffrés à 938.177 millions, contre 1.086.999 millions en 2016, soit une baisse de 13,7%. La baisse de la valeur des importations en 2017 est attribuable aux groupes de produits «Biens d'équipement», «Matières premières et produits semi-finis» et «Biens de consommation», dont les factures CAF ont respectivement régressé de 37,4%, 9,1% et 1,9%. Les importations des «Energies et lubrifiants» ont plutôt augmenté de 2,4% entre 2016 et 2017.

Les **biens de consommation importés** ont baissé en valeur de 1,9% en s'établissant à 342.444 millions en 2017, contre 349.043 millions une année plus tôt. Cette évolution est principalement imputable au repli de 7,0% des importations du sous-groupe «Autres produits finis pour la consommation». La part des biens de consommation dans les importations totales a augmenté de 4,4 points de pourcen-

des importations de tabacs, au cours des quatre dernières années, serait consécutive à l'effet des mesures prises par les Autorités pour lutter contre la consommation de tabacs, notamment à travers la loi anti-tabac N°2010-017 du 31 décembre 2010, relative à la production, à la commercialisation et à la consommation des cigarettes et autres produits du tabac. Les trois décrets d'application de cette loi ont été adoptés le 12 juillet 2012 et ont concerné le décret portant modalités d'application des normes relatives au conditionnement et à l'étiquetage des produits du tabac et ses produits dérivés ; le décret portant interdiction de fumer dans les lieux publics ; et le décret portant composition, attributions et fonctionnement du Comité National de Lutte contre le Tabac (CNLT). De plus, dans le cadre de la poursuite de la lutte contre l'alcoolisme, le tabagisme et la pollution de l'environnement, un relèvement des droits d'accise de 40% à 45% sur les produits du tabac avait été prévu dans la loi de finance au titre de l'année 2013. Ces mesures et dispositions auraient permis de réduire la demande en tabac, et par conséquent les importations de ce produit.

La valeur des importations des **autres produits finis pour la consommation** s'établit en 2017 à 203.265 millions, en diminution de 7,0% par rapport aux 218.552 millions de 2016. Cette baisse est im-

duits semi-finis importés se sont chiffrés à 247.555 millions en 2017, contre 272.361 millions en 2016, soit une baisse de 9,1%. Cette évolution est liée à la régression des importations de produits semi-finis (-15,5%). Les importations de matières premières se sont plutôt orientées à la hausse de 32,5% d'une année à l'autre. Le repli noté dans les importations de produits semi-finis est consécutif à la diminution de la demande intérieure de produits sidérurgiques pour la voirie, notamment des ouvrages semi-finis en fer et en acier, des barres de fer et d'acier, des tubes, tuyaux et accessoires en matières plastiques, des accessoires de tuyauterie en fonte, en fer et en acier, etc.

Les importations de **biens d'équipement** se sont établies en 2017 à 202.462 millions, contre 323.336 millions en 2016, soit un repli de 37,4%. La baisse des importations des biens d'équipement est imputable au recul des achats des bigues, des grues et blondins, des ponts roulants, des portiques de déchargement ou de manutention, de motocycles, de véhicules à usage touristique, ainsi que de bulldozers, d'angledozers, de scrapers, d'excavateurs, de compacteuses, de groupes électrogènes et convertisseurs rotatifs électriques. La proportion des importations de biens d'équipement dans les importations totales est en baisse de 8,2 points de pourcentage, passant de 29,7% en 2016 à 21,6% en 2017.

En 2017, aucune transaction d'**or non monétaire** n'a été recensée au cordon douanier, tout comme en 2016. Cependant, le coût d'achat des réexportations de cette matière a été estimé à 20.104 millions en 2017, portant ainsi les importations totales d'or non monétaire à 17.110 millions. En effet, l'estimation de la valeur des importations d'or non monétaire a été faite sur la base des données déclarées par les Services douaniers au titre des réexportations de ce produit. Un taux moyen de 82,5% a été appliqué aux réexportations d'or non monétaire sur la base des informations obtenues sur le taux de marge moyen appliqué par les réexportateurs qui se chiffre à 17,5%.

Les **importations de services** ont augmenté de 5,2%, en passant de 236.424 millions en 2016 à 248.646 millions une année plus tard. Les **transports** constituent le principal poste des services importés, notamment avec le fret. En 2017, le montant du fret payé aux non-résidents s'est établi à 140.150 millions, en repli de 1,4% par rapport à 2016. Les soldes des transports de passagers et des autres transports se sont respectivement inscrits en accroissement de 5,6% et 44,8%. Les dépenses de **voyage** se sont établies à 22.456 millions, en repli de 1,3% par rapport aux 22.757 millions de 2016, du fait essentiellement de la baisse de «voyage à titre

personnel». Les importations des **autres services** ont progressé de 20,6%, passant de 56.007 millions en 2016 à 67.568 millions une année plus tard, en liaison avec les

services de télécommunications, d'informatique et d'information, dans le cadre des assistances techniques, ainsi que de la diversification des services bancaires ; des autres

services fournis aux entreprises, notamment les services de recherche et de développement, ainsi que de conseil en gestion.

Sur le marché interbancaire de l'UMOA, d'une semaine à l'autre

Des prêts à 81,800 milliards et des emprunts à 66,800 milliards fin janvier-début février au Togo

Les établissements de crédit du Togo ont enregistré, au cours de la période du 29 janvier au 04 février 2019, des prêts à hauteur de 81,800 milliards, et des emprunts à 66,800 milliards. Ceci participe des activités interbancaires de l'Union monétaire ouest africaine (Umoa) qui enregistrent, au cours de la même période, des prêts et des emprunts en équilibre à 592,450 milliards, d'après le Service du marché monétaire de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao).

Les prêts au Togo sont, entre autres, à un jour pour 22,500 milliards, et des emprunts à une semaine pour 36,800 milliards. A l'échéance d'un jour, le taux moyen pondéré s'est situé à 4,95%. Les taux minimum et maximum sont fixés à 3,50% et à 6,50% respectivement. A une semaine, ces taux sont à 5,21%, 4,50% et 6,50%.

En termes de prêts, les établissements du Burkina Faso et du Sénégal enregistrent 223,300 milliards et 82,900 milliards respectivement. Le Bénin, la Côte d'Ivoire et le Niger font respectivement 79,940 milliards, 79,850 milliards et 30,660 milliards. Le Mali enregistre 14,000 milliards, alors que la Guinée-Bissau n'enregistre que des emprunts.

En termes d'emprunts, les établissements de la Côte d'Ivoire font 236,950 milliards, 23,000 milliards à deux semaines. Aux taux respectifs de 5,57%, 4,75% et 6,50%. Le Sénégal et le Mali enregistrent 103,660 milliards et 71,400 milliards, dont 5,000 milliards à un mois. Aux de 5,80%, 5,00% et 7,25%. Le Bénin fait 51,800 milliards, dont 2,000 milliards à l'échéance de douze mois. Aux taux de 6,00% et 5,00%. Le Niger et la Guinée-Bissau enregistrent

23,900 milliards et 11,940 milliards respectivement.

D'après la Banque centrale, le marché interbancaire de l'UEMOA a enregistré une hausse du volume des transactions au cours du mois de décembre 2018. En effet, le volume moyen hebdomadaire des opérations interbancaires, toutes maturités confondues, s'est établi à 463,9 milliards en décembre 2018, contre 298,7 milliards en novembre 2018, soit une hausse de 55,3%. Le taux moyen pondéré de ces opérations est ressorti à 5,22%, contre une réalisation de 5,10% un mois plus tôt. Sur le marché à une semaine, le volume moyen des opérations a augmenté de 75,3% pour s'établir à 350,2 milliards avec une orientation à la hausse du taux d'intérêt moyen sur ce guichet qui est ressorti à 5,25%, contre 4,34% le mois précédent.

Renforcement du capital humain au Bénin

La Banque mondiale octroie 90 millions de dollars pour l'autonomisation des femmes et des jeunes filles

Le Conseil des administrateurs de la Banque mondiale a approuvé, fin janvier, un don de l'Association internationale de développement (IDA, branche de la Banque) de 90 millions de dollars, afin d'assister le gouvernement du Bénin à améliorer le développement humain pour, à plus long terme, tirer profit d'un dividende démographique. Avec une augmentation de son taux de fécondité déjà élevé, une mortalité en recul et une pyramide des âges où la part des jeunes est importante, le Bénin n'a pas encore amorcé sa transition démographique. A l'instar des pays du Sahel, le Bénin affiche une croissance rapide (2,6%) en raison d'une baisse de la mortalité et d'une fécondité toujours élevée. Ce dynamisme démographique pourrait, s'il perdure, entraîner un doublement de la population en 30 ans, estime la Banque mondiale, avec comme conséquences, une pression accrue sur les dépenses économiques et sociales et le risque de repousser encore la transition démographi-

que et la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD).

«Le Bénin doit impérativement investir dans l'autonomisation économique et sociale des adolescentes. En retardant l'âge du mariage et des grossesses et en améliorant l'accès des filles à l'enseignement secondaire et à l'acquisition de compétences fondamentales. Ce faisant, le pays parviendra à baisser les taux de dépendance et à améliorer la situation des jeunes femmes et de leurs futurs enfants sur le plan du développement humain, ainsi que leurs perspectives économiques sur le marché du travail. Cela contribuera à renforcer le capital humain du Bénin et à préparer la région à réaliser un dividende économique», a expliqué Pierre Laporte, directeur des opérations de la Banque mondiale pour le Bénin.

Ce financement additionnel en faveur du Projet régional sur l'autonomisation des femmes et le dividende démographique dans le Sahel, ou SWEDD selon son acronyme en anglais, représente un

investissement important qui bénéficiera davantage aux communautés pauvres des zones rurales du Bénin. Il vise à soutenir la demande de services relatifs à la santé de la reproduction, de la mère, du nourrisson, de l'enfant et de l'adolescente et la nutrition. Il s'attachera pour cela à investir dans la scolarisation continue des filles âgées de 10 à 19 ans, tout en augmentant leurs connaissances fondamentales et leurs opportunités économiques. Ce financement servira également à renforcer les capacités et à augmenter le nombre de personnels de soins qualifiés et la mise à disposition de produits essentiels, comme les contraceptifs, dans les zones les plus isolées. Son objectif est aussi d'améliorer les capacités d'analyse démographique et socioéconomique, afin d'étayer la prise de décisions, et d'optimiser la production et le partage d'informations à l'échelle régionale en misant sur une coordination et des moyens renforcés.



tage, passant de 32,1% en 2016 à 36,5% en 2017. Avec 139.180 millions en 2017, contre 130.491 millions en 2016, la valeur des importations des produits du sous-groupe «Alimentation-Boissons-Tabacs» a enregistré une hausse de 6,7%, du fait de la progression des importations des produits alimentaires (+5,0%) et de boissons (+37,9%), atténuée par le repli de 2,0% des importations de tabacs. L'accroissement de la demande intérieure en produits alimentaires est localisé au niveau du sucre (+57,3%), du riz (+18,5%) et des huiles (+11,1%). Toutefois, les importations de poissons, de viandes et du lait ont fléchi, d'une année à l'autre. En particulier, il convient de noter que les importations des tabacs se sont inscrites en repli depuis 2014. En 2017, ces importations ont diminué de 2,0%, pour s'établir à 4.952 millions, contre 5.053 millions une année plus tôt. L'évolution à la baisse

putable au repli des importations des groupes de produits «Autres produits manufacturés» (-15,5%) et «Produits chimiques» (-3,5%). Les importations des «Produits pharmaceutiques» se sont inscrites en hausse de 7,8%, d'une année à l'autre.

La valeur des importations des produits du groupe «**Energie et lubrifiants**» s'est chiffrée à 145.716 millions en 2017, en hausse de 2,4% par rapport aux 142.260 millions de 2016. La hausse des importations de produits pétroliers est essentiellement attribuable à l'augmentation des achats de bitumes et de produits bitumeux (+54,5%), suite à la hausse de la demande intérieure. La part des produits pétroliers dans les importations totales s'est établie à 15,5% en 2017, contre 13,1% l'année précédente, soit un accroissement de 2,4 points de pourcentage.

Les **matières premières et pro-**

Marché de cosmétique

Ces produits contrefaits nuisibles à la santé

Etonam Sossou

Ces laits de beauté sont, sans doute, au nombre des produits qui génèrent de plus en plus de bénéfices. Mais, ils font l'objet d'une contrefaçon sauvage, trop souvent du fait des individus n'ayant aucune expertise en manipulation chimique. Ce qui entraîne chez la population togolaise, des graves problèmes de santé.

Les boutiques des produits cosmétiques poussent comme des champignons au Togo. Chacun y va de son poids financier. Certains installent leurs marchandises sur un porte-tout ouvert à toutes les intempéries. D'autres par contre, plus riches, s'installent dans un espace protégé. Outre ces deux catégories, il existe des vendeurs qui n'ont pour seul comptoir que leurs mains. Ils déambulent dans les rues à longueur de journée ; proposant sans aucune protection leurs produits. Chacun y trouve son compte. La plupart de ces produits cosmétiques émane de la contrefaçon. Faussaires impénitents, les nigériens font des copies plus ou moins approximatives de ces produits fabriqués en Europe ou aux Etats-Unis pour le marché togolais. Elles sont ensuite acheminées par voies terrestres jusqu'à Lomé. Sur le marché les produits d'origine et leurs doublures reçoivent des noms



de code «premier choix» et «deuxième choix». Et bien évidemment, ces deux catégories ont des prix différents. Les commerçants en provenance d'autres villes ont alors le choix entre l'original au prix fort et le faux à moitié prix. Ces derniers, obnubilés par le lucre, préfèrent des copies.

Techniques de contrefaçon

D'autres produits cosmétiques font l'objet d'une contrefaçon rudimentaire et calamiteuse... Leurs modes opératoires sont curieusement variées. Pour les parfums, on extrait à l'aide d'une seringue, les 9/10 du contenu d'un flacon, puis on ajoute au reste de l'Eau de Cologne et de l'eau pure. Ainsi avec un flacon qui coûte 10.000 FCFA, on en fabrique dix qui seront vendus à 3.000 FCFA l'unité. Pour les

laits de beauté, on y ajoute une mixture faite de jaune d'œuf et de l'eau de javel pour garantir la qualité décapante du produit. Ainsi, avec un flacon de lait de beauté «Toi et Moi» de fabrication locale qui coûte 1.500 FCFA, on en fabrique cinq de marque étrangère à l'instar de «Klorane» qui coûte deux ou trois fois plus cher.

Les commerçants ambulants sont encore peu scrupuleux et très agressifs dans leur façon de contrefaire. Au fond du contenant, ils déposent la plupart du temps, la bouillie (empois d'amidon) de maïs, ou encore de manioc au ¾. Ainsi, le vrai produit n'occupe que le quart restant. A l'achat, le consommateur est convaincu par la fragrance du lait en surface. Mais, après une semaine d'utilisation, la tricherie vous

crève à l'œil. La liste des méthodes n'est pas exhaustive ; on peut aussi citer celle qui consiste à tremper un morceau de savon de ménage dans l'eau jusqu'à ce qu'il ramollisse. Ensuite, tourner la pâte obtenue dans le même sens, en y ajoutant de l'huile de table et de l'hydroquinone jusqu'à ce que la pâte prenne comme une mayonnaise. Il ne reste plus qu'à remplir les flacons de «Nivéa»... récupérés des poubelles, en y ajoutant au-dessus, une petite quantité du pro-

duit d'origine et le tour est joué.

Les conséquences

Le plus grand dommage de ces pratiques se ressent sur la santé des populations. En effet, la manipulation incontrôlée de la soude caustique dans la fabrication du savon entraîne des complications sur la peau. C'est pourquoi, certaines femmes, croyant avoir acheté un produit cosmétique pour hydrater leur peau, se retrouvent avec des boutons ou l'eczéma, sinon réussissent plutôt à se décapier gauchement le visage.

D'autre part, la multiplication des peaux recouvertes de dartre, de boutons est fréquente chez les utilisateurs de ces produits contrefaits. Le plus grave est sans aucun doute l'apparition des cancers.

Les spécialistes de la santé recommandent aux femmes de s'approvisionner dans les rayons des grandes surfaces commerciales ou dans les pharmacies, rares endroits où l'on a encore quelque chance de trouver des produits non frelatés.

Afrique/Mécanisation de l'agriculture

Un accord ouvre la voie aux petits agriculteurs

L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Réseau de l'agriculture de conservation africain ont passé, jeudi 7 février 2019, un protocole d'accord visant à encourager les petits agriculteurs à améliorer leur accès à la mécanisation agricole durable, tels que les tracteurs à deux roues et autres engins à moteur permettant d'économiser le temps de travail et la fatigue.

Ce partenariat, selon la FAO, vise également à lier l'utilisation de machines agricoles à l'agriculture de conservation, qui est un système agricole favorisant une perturbation minimale du sol et la plantation d'espèces végétales complémentaires pour améliorer la biodiversité et les processus biologiques naturels. En Afrique, les petits exploitants utilisent leur propre force musculaire pour manier, par exemple, la houe manuelle et ce, dans une proportion de 65% de la main-d'œuvre totale nécessaire à la préparation des sols. L'apport des animaux de trait représente 25% et les engins à moteur seulement 10%.

En Asie du Sud, par comparaison, la force musculaire humaine est utilisée pour 30% des travaux de préparation des sols, contre 40% pour les engins à moteur, alors qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes les engins à moteur représen-

tent 50%.

« L'adoption massive de l'agriculture durable, ancrée dans la durabilité commerciale, environnementale et socio-économique, contribuera de manière significative à la réalisation de la Vision 25x25 de la Déclaration de Malabo de l'Union africaine et de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons », a déclaré M. Saidi Mkomwa, Secrétaire exécutif du Réseau, lors de la signature du protocole d'accord. « L'un des moyens de parvenir à une production agricole durable en Afrique est l'adoption de l'agriculture de conservation épaulée par une mécanisation plus appropriée », a déclaré de son côté M. Bukar Tijani, Sous-Directeur général de la FAO responsable du Département de l'agriculture et de la protection du consommateur. « Ce partenariat pour l'Afrique constituera une plate-forme qui rassemblera les parties prenantes du secteur privé, des groupes d'agriculteurs, de la société civile, des ministères de l'Agriculture et d'autres afin que cette collaboration nous permette de réaliser notre vision d'un monde 'Faim Zéro' », a-t-il ajouté.

Lien entre mécanisation et agriculture durable

La mécanisation tout au long de

la chaîne de valeur alimentaire – de la production à la récolte en passant par la manutention, la transformation et le transport – allège les tâches fastidieuses, augmente la productivité agricole, améliore les revenus et crée de nouveaux emplois tels que les services d'installation et d'entretien. La mécanisation durable permet également de préserver les ressources naturelles tandis que les systèmes agricoles deviennent plus résilients au changement climatique. L'Union africaine s'est engagée à bannir la houe manuelle d'ici à 2025. L'année dernière, la FAO et l'UA ont publié le document intitulé Mécanisation de l'agriculture durable: un cadre pour l'Afrique (SAMA). Aussi bien l'accord conclu aujourd'hui avec le Réseau de l'agriculture de conservation contribuera-t-il à la mise en œuvre de ce cadre.

La collaboration vise également à promouvoir le partage des connaissances et à soutenir un dialogue politique plus approfondi sur la mécanisation agricole durable et l'agriculture de conservation. Le Réseau, créé en 2006, est une organisation internationale panafricaine à but non lucratif vouée à l'amélioration des moyens d'existence en Afrique grâce à l'agriculture durable, l'agroécologie et la gestion des écosystèmes.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°528
DE LOTO KADOO DU 1er Février 2019

La LONATO a procédé vendredi dernier au 529^e tirage de LOTO KADOO.

Lors du précédent tirage de LOTTO KADOO, ce sont des lots intermédiaires c'est-à-dire des lots d'un montant inférieur à 1.000.000F CFA qui ont fait le bonheur de nombreux parieurs dans la plupart des villes du pays.

Toutesfois, la ville de KARA a enregistré un gagnant d'un gros lot. Il s'agit d'un lot de 1.000.000F CFA remporté auprès de l'opérateur 10001.

La remise des lots se fera à LOME au siège de la LONATO et à l'intérieur dans les agences régionales.

**Avec la LONATO, JOUEZ PETIT ET GAGNEZ GROS !
BONNE CHANCE A TOUS !**

LOTO KADOO

Résultats du tirage N°529 de LOTO KADOO du 08 Février 2019

Numéro de base

65

82

29

12

44

Numéros bonus

34

48

LOTO Sam

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°084
DE LOTO Sam du 02 Février 2019

Le tirage N°085 du LOTO Sam a eu lieu samedi 09 Février 2019 et a fait naturellement des heureux gagnants.

Lors du précédent tirage de LOTO Sam, C'est LOME, et à DAPONG que la LONATO a enregistré des gagnants de gros lots.

Dans les autres villes du pays, ce sont des gagnants de lots intermédiaire, c'est-à-dire de lots d'un montant inférieur à 1.000.000F CFA qui ont été enregistrés

Ainsi, à dans la capitale, nous avons recensé deux lots de 1.000.000F CFA, gagnés auprès des opérateurs 30300 et 50139.

A DAPAONG, c'est un lot de 1.000.000F CFA et un lot de 1.250.000F CFA qui ont été enregistrés sur les points de vente 10125 et 10131.

La remise des lots se fera à Lomé au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les agences régionales.

Résultats du tirage N°085 de LOTO SAM du 09 février 2019

Numéro de base

18

16

29

38

10

**Du 21 Janvier
au 15 Février 2019**

Grand Jeu Spécial St Valentin



Jusqu'à 200.000 FCFA* à gagner !!!
*Dotations TMoney

PARTICIPEZ au JEU en envoyant H si vous êtes un homme suivi de votre âge et F suivi de l'âge de la femme avec qui vous voudriez correspondre et envoyez le tout au 990

990



EX : Pour un homme de 28 ans à la recherche d'une femme de 20 ans: H28F20 au 990

Après votre inscription vous êtes intégrés à un groupe WhatsApp administré par Togocel

Catégories



Meilleurs Couples Recharge +



Meilleurs Couples DATA +



Meilleurs Couples RECHARGE +

Ce prix est attribué aux couples de correspondants ayant enregistré le nombre de points le plus élevé sur la base des recharges voix (crédit) du couple. Les points sont octroyés en tenant compte des recharges effectuées par les couples.
200 F de recharge Voix donne droit à 1 point.



Meilleurs Couples SMS+

Ce prix est attribué aux couples de correspondants ayant enregistré le nombre de points le plus élevé sur la base des SMS échangés.
Les points sont attribués au regard des SMS échangés: 1 SMS = 50 F = 1 point.



Meilleurs Couples SMS +



Meilleurs Couples TMoney +



Meilleurs Couples DATA +

Ce prix est attribué aux couples de correspondants ayant enregistré le nombre de points le plus élevé sur la base des recharges Data (achat). Les points sont octroyés sur les achats directs de data du couple.
200 F de recharge data donne droit à 1 point.



Meilleurs Couples TMONEY+

Ce prix est attribué aux couples de correspondants ayant enregistré le nombre de points le plus élevé sur la base des transactions TMoney (paiement de factures, retraits). Les transferts vers comptes ne sont pas considérés dans l'attribution de points. **Les types de transactions pris en compte dans l'attribution de point: Paiement de facture, achats cash power, retraits sur compte, transferts cash, Réabonnement CANAL+.**
200 F de transaction donnent droit à 1 point.

Les participants auront la possibilité de consulter le nombre de points cumulés (sur la base des transactions TMoney) par le couple en envoyant par sms **POINTS** au 911.

***Inscription par sms: 50 FCFA**



LE LEADER

service client : 888

www.facebook.com/Togocel

www.twitter.com/togocel

www.togocel.tg

certifiée ISO 9001 : 2015 et ISO 14001 : 2015

